

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 6 septembre 2022**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 33

**OBJET**

**Affaire n° 2022-134**

**PROJET DE CANDIDATURE AU  
LABEL « MAISON FRANCE  
SERVICES »**

**NOTA** : Le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 29 août 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 7 septembre 2022.

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**, le mardi 6 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Franck Jacques Antoine par M. Olivier Hoareau Maire, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : M. Jean-Claude Adois à 17h12 (affaire n° 2022-123), M. Zakaria Ali à 17h14 (affaire n° 2022-123), Mme Claudette Clain Maillot à 17h24 (affaire n° 2022-125).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

.....  
.....

Affaire n°2022-134

## PROJET DE CANDIDATURE AU LABEL « MAISON FRANCE SERVICES »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la décision de mise en place d'un réseau France Services du Président de la République le 25 avril 2019 ;

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

**VU** la circulaire n° 6094-SG du 1er juillet 2019 relative à la création de France Services ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 6 septembre 2022 ;

**Considérant** la volonté du gouvernement de mettre en place le réseau « France Services » afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, surtout en milieu rural, pour tous les publics ;

**Considérant** qu'un label « France Services » a été créé et permet d'identifier les « Maisons France Services » ;

**Considérant** que pour répondre à cet objectif, les préfets de département établiront une liste des accueils de leur territoire qui pourraient présenter les garanties de qualité et d'accueil pour être labellisés ;

**Considérant** que l'homologation accordée par les Préfets est basée sur la mise en place d'une convention-cadre de partenariat qui sera signée entre l'Etat et la collectivité ;

***Après avoir délibéré et à l'unanimité,***

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver l'ouverture d'une « Maison France Services » sur le secteur de la Rivière des Galets » ;

**Article 2 :** d'autoriser la création de 2 postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I ;

**Article 3 :** de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

**Article 4 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

**Article 5 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



  
**Olivier HOARAU**

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 13/09/2022



ID : 974-219740073-20220906-DL\_2022\_134-DE

## PROJET DE CANDIDATURE AU LABEL « MAISON FRANCE SERVICES »

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création de postes au sein du Service Tranquillité Publique dans le cadre du dépôt de candidature à la labellisation « Maison France Services » du Pôle Administratif et de Citoyenneté de la Rivière des Galets.

La Ville, dans le cadre de sa politique d'accès au droit, a pour ambition d'équilibrer l'offre de service public en proximité et au cœur des quartiers.

Cette volonté s'est concrétisée le 18 janvier 2022 par l'ouverture d'un Pôle Administratif et de Citoyenneté à la Rivière des Galets. Cet outil est le fruit d'une collaboration partenariale mais surtout d'un travail mené avec les habitants de ce quartier.

La Ville souhaite poursuivre la dynamique d'amélioration de la qualité de service public de proximité, plus humain et plus accessible, en répondant à l'appel à projet « Maison France Services ».

Cet engagement va se traduire pour la Collectivité sur le secteur de la Rivière des Galets par la mise en place d'un espace numérique avec du personnel dédié et un bouquet de démarches en ligne accessible pour les usagers.

Afin de répondre au cahier des charges de l'appel à projet « Maison France Services » nous devons créer **deux postes d'agents France Services** chargés de l'accueil et de l'accompagnement des administrés dans leurs démarches auprès des 9 partenaires de la Maison France Services à savoir :

- La Direction générale des finances publiques ;
- Le ministère de l'Intérieur ;
- Le ministère de la Justice ;
- La Poste ;
- Pôle emploi ;
- La Caisse nationale des allocations familiales ;
- L'assurance maladie (CPAM) ;
- L'assurance retraite ;
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Ces emplois à temps complet, placés sous l'autorité de la responsable du Service Tranquillité Publique, seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratif ou des rédacteurs territoriaux.

Le Maire expose que conformément aux dispositions énoncées par la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3 1° ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Pour l'ensemble des postes, le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois mentionné.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Réf			Effectif	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Durée hebdomadaire de service	Missions	
56	9	2022	1	Agents chargés de l'accueil et de l'accompagnement - France Services	Administrative	Rédacteur/Adjoint administratif	B/C	Redacteur Redacteur Principal 2e cl - Adjoint admini - Adjoint admini ppal de 2e ou 1e cl.	Tempt complet - 35h	Accueillir, renseigner et accompagner les usager dans l'execution de leurs demarches administratives et les aider à résoudre leurs difficultés administratives de premier niveau. Assurer une médiation sociale et numérique afin d'accompagner les usagers vers l'autonomie administrative.	Service tranquillité publique
57	9	2022	1	Agents chargés de l'accueil et de l'accompagnement - France Services	Administrative	Rédacteur/Adjoint administratif	B/C	Redacteur Redacteur Principal 2e cl - Adjoint admini - Adjoint admini ppal de 2e ou 1e cl.	Tempt complet - 35h	Accueillir, renseigner et accompagner les usager dans l'execution de leurs demarches administratives et les aider à résoudre leurs difficultés administratives de premier niveau. Assurer une médiation sociale et numérique afin d'accompagner les usagers vers l'autonomie administrative.	Service tranquillité publique